



Appel d'offres public  
pour le mandat de  
commissaire agréé

Pour les exercices comptables  
2023, 2024 et 2025

**BÂTIR LE FUTUR.**



# APPEL D'OFFRE

Conformément à l'article 3 :61 du Code des Sociétés et Associations, la présente procédure d'appel d'offres couvre le mandat de commissaire agréé du groupe Moury Construct SA pour les exercices comptables se clôturant au 31 décembre 2023, 2024 et 2025.

## PRESENTATION DU GROUPE

Le Groupe Moury Construct est un Groupe familial de plus de 100 ans spécialisé dans le secteur de la construction à destination des marchés publics et privés.

Avec un chiffre d'affaires supérieur à 130 millions d'euros et près de 230 membres du personnel, le Groupe se situe parmi les leaders du secteur en Belgique.

Depuis quatre générations le Groupe est actif dans les segments de la construction résidentielle, non résidentielle et industrielle, ainsi que dans le segment de la rénovation.

Le Groupe Moury Construct intègre également certaines activités essentielles de l'art de construire au travers de ses filiales, spécialisées dans le deuxième œuvre du bâtiment ou dans la promotion immobilière.

Les principales filiales du groupe détenues à 100% sont :



Les Entreprises Gilles Moury : Société de construction (Liège)



BEMAT : Société de construction (Charleroi)



Mosabois : Menuiseries générales, isolation thermique et acoustique (Liège)






Savoir-faire, expérience et compétence sont les fondements de la réussite du Groupe Moury Construct.

Moury Construct est coté sur Euronext Bruxelles depuis 1996, la capitalisation boursière est d'environ € 106 millions suivant le cours de bourse de l'action Moury Construct SA au 21 octobre 2022.

Pour de plus amples informations sur le groupe et l'organigramme de celui-ci, voici le lien vers nos rapports annuels : <https://www.moury-construct.be/investisseurs/financier/rapports-annuels/>






## PERIMETRE DE CONTROLE

Le périmètre de l'appel d'offres pour le mandat de commissaire du Groupe Moury Construct SA et ses filiales couvre :

-  L'examen et l'attestation des comptes annuels consolidés et statutaires au 31 décembre de chaque année.
-  L'examen des comptes semestriels au 30 juin
-  L'évaluation du système de contrôle
-  Les communications avec la FSMA
-  La participation au comité d'audit

## INFORMATION A REPENDRE DANS L'OFFRE




L'offre remise par le cabinet d'audit devra reprendre les éléments suivants :

-  Présence suffisante de professionnels et d'experts (IFRS) au sein du cabinet.
-  Références à des missions d'audit dans des entités similaires.
-  Confirmation d'une équipe stable au cours du mandat.
-  Une estimation du budget temps et des honoraires HTVA en fonction des différents travaux d'audit.
-  Une description de la méthodologie utilisée ainsi que des plannings d'intervention prévisionnels des différentes clôtures.

L'offre devra être détaillée par entité tout en sachant que le mandat de commissaire de la filiale Mosabois se termine à l'assemblée générale de 2024 qui clôture les comptes au 31 décembre 2023.

## CRITERE DE SELECTION

Le Groupe Moury Construct SA retiendra un cabinet en s'appuyant sur les divers éléments repris dans l'offre (cfr ci-dessus), en mettant l'accent sur :

-  La proposition financière.
-  La méthodologie utilisée et les plannings d'intervention proposés.
-  L'expérience du cabinet et de l'équipe proposée dans des activités similaires.

Conformément à l'article 3:58 du Code des sociétés et associations, les offres retenues seront soumises au conseil d'administration du groupe Moury Construct SA, qui choisira, sur avis du comité d'audit, celle qu'il estime être la plus adéquate pour la société. Cette décision sera ensuite soumise à l'assemblée générale. Ce choix ne prêterait pas à justification vis-à-vis de quiconque. Les cabinets dont l'offre n'a pas été retenue seront informés par courrier électronique. Ces derniers ne pourront en aucun cas réclamer une indemnité de dommage et intérêts de la part du groupe Moury Construct SA.

# AGENDA

Les réponses doivent être adressées pour le 16 décembre 2022 au plus tard par courrier et /ou email à :

Par e-mail :

[slaschet@moury-construct.be](mailto:slaschet@moury-construct.be) ou [cwerner@gmoury.be](mailto:cwerner@gmoury.be)

Par courrier postal :

Moury Construct - Rue des Anglais 6A, 4430 ANS